

**APPEL D'OFFRES**  
**Réfection de l'avenue Terry-Fox**

---

La Ville de New Richmond demande des soumissions pour la réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie pour une longueur approximative de 800 mètres au niveau de l'avenue Terry-Fox.

Les documents de soumission pourront être obtenus via le Service électronique d'appel d'offres au [www.seao.ca](http://www.seao.ca).

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription « **SOUMISSION – RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX** » et adressées à la soussignée seront reçues jusqu'à **11 h, le 26 mars 2021**, et seront ouvertes publiquement le même jour, à 11 h 01, à l'hôtel de ville, au 99, place Suzanne-Guité, à New Richmond.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville. Les soumissionnaires doivent prendre connaissance du Règlement 1083-18 sur la gestion contractuelle de la Ville et s'y conformer.

La date limite pour le dépôt d'une plainte concernant le processus d'adjudication d'un contrat est le **11 mars 2021**.

Les soumissions doivent être faites sur la formule de soumission fournie avec les documents de soumission et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission selon la forme prescrite au devis et correspondant à un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes applicables.

La Ville de New Richmond ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de retrancher et/ou d'ajouter certaines parties du contrat jusqu'à concurrence des budgets disponibles. La Ville de New Richmond ne sera passible en outre d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à New Richmond,  
Ce 24<sup>e</sup> jour de février 2021.

Céline LeBlanc  
Greffière